



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.83/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 octobre 2016
Original : Anglais

83^{ème} réunion du Bureau des parties à la
Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activité pour la période mars-août 2016

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités réalisées pendant la période mars-août 2016

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2016

Sommaire

	Page
I. Introduction.....	2
II Activités/Produits principaux par thème du Programme de travail liés à des produits spécifiques.....	2
1. <i>Thème principal : GOUVERNANCE.....</i>	2
2. <i>Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE.....</i>	9
3. <i>Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES.....</i>	12
4. <i>Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE-MER.....</i>	14
5. <i>Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC).....</i>	15
6. <i>Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)...</i>	15
III. Obstacles à la bonne exécution du programme de travail 2016/2017.....	17

I. Introduction

1. Ce rapport couvre les activités et produits exécutés durant la période comprise entre le 1^{er} mars 2016 et le 31 août 2016.
2. Le rapport d'activité est composé d'une partie narrative, décrivant les progrès réalisés et les processus entrepris dans le cadre des sept thèmes du Programme de travail 2016-2017 (à savoir le thème principal, les thèmes centraux et les thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme PNUE/PAM 2016-2021) : gouvernance, pollution terrestre et marine, biodiversité et écosystèmes, interactions et processus terre-mer, gestion intégrée des zones côtières (GIZC), consommation et production durables (CPD) et adaptation aux changements climatiques. La description des activités et réalisations ou processus est agrégée au niveau des réalisations stratégiques.
3. Les Rapports du Secrétariat sur des questions spécifiques et sur des questions financières et administratives sont élaborés sous forme de documents distincts, à savoir UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 et UNEP(DEPI)/MED BUR.83/5, respectivement. En outre, le Rapport d'activité du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 19 est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/4.

II. Activités/Produits principaux par thème du Programme de travail liés à des réalisations spécifiques

II.1 Thème principal : GOUVERNANCE

Réalisation stratégique 1.1 : Assistance des Parties contractantes dans l'exécution de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

4. Le présent rapport s'intéresse aux progrès réalisés au regard de la 19^{ème} Réunion des parties contractantes (COP 19) et de ses livrables ainsi que des préparatifs de la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 à l'appui de documents de projet spécifiques PNUE/PAM (Secrétariat, y compris le MED POL et d'autres composants pertinents du PAM). Il examine également les progrès réalisés dans le domaine de la mobilisation des ressources externes.

Assistance à la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes

5. Depuis la dernière réunion du Bureau, le Dépositaire a déclaré au Secrétariat le dépôt de l'instrument de ratification du Protocole « Prévention et situations critiques » par l'Italie en date du 30 juin 2016. Conformément à l'article 33 de la Convention de Barcelone, le Protocole « Prévention et situations critiques » est entré en vigueur pour l'Italie le 30 juillet 2016. En outre, le Dépositaire a déclaré au Secrétariat qu'une lettre avait été envoyée par le Liban pour rectifier l'erreur commise lors de la communication de la ratification du texte modifié de la Convention. D'autres informations figurent à ce sujet dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques ».

Réunions de gouvernance

6. Durant la période, le Groupe exécutif de coordination s'est réuni à deux reprises. La 28^{ème} réunion du Groupe exécutif de coordination s'est tenue à Athènes, en Grèce, les 22-23 mars 2016, tandis que la 29^{ème} Réunion du Groupe exécutif de coordination a eu lieu par visioconférence le 3 juillet 2016. Les rapports de ces réunions sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.5.
7. La 82^{ème} réunion du Bureau a eu lieu à Athènes, en Grèce, les 19-20 avril 2016. Les conclusions et recommandations de la réunion sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.82/7 « Rapport : conclusions et recommandations ».

Mobilisation des ressources (propositions de projets approuvées ou soumises durant l'actuel exercice biennal)

8. Le projet Déchets marins en Méditerranée financé par le GPGC/ENRTP de l'UE a été approuvé et est devenu opérationnel en juin 2016. Des travaux sont en cours afin d'élaborer les instruments juridiques requis pour garantir la mise en œuvre du projet avec l'aide du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables, du REMPEC et du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées. Des accords de financement à petite échelle sont en cours de préparation avec plusieurs Parties contractantes afin d'apporter une assistance financière et technique pour déployer des projets pilotes liés aux mesures du PAN contre les déchets marins. Le projet sera mis en œuvre de juin 2016 à mai 2019, avec un budget de 1 400 000 EUR.

9. Le projet ENPI SEIS II financé par l'AEE dans le cadre de l'Initiative H2020 de l'UPM a été soumis au siège pour examen et approbation. L'objectif spécifique de ce projet consiste à améliorer la disponibilité et l'accès des informations environnementales pertinentes au profit d'un processus politique efficace et éclairé dans la région PEV Sud. Le projet devrait démarrer prochainement et une assistance financière et technique sera consentie aux pays du sud de la Méditerranée pendant quatre ans.

10. Le projet « Action Plans for Integrated Regional Monitoring Programmes, Coordinated Programmes of Measures and Addressing Data and Knowledge Gaps in Mediterranean Sea (ActionMed) » financé par l'UE est devenu opérationnel durant la période sous revue. Ce projet est co-exécuté avec le Plan Bleu et vise à faciliter l'analyse des lacunes des mesures mises en œuvre pour le bon état écologique et à concevoir de nouvelles mesures et de nouveaux plans actualisés pour leur mise en œuvre. Les résultats de ce projet seront partagés avec les Centres de liaison des Composants et avec CoRMOn, ainsi que les réunions de Coordination de l'approche écosystémique.

11. Le projet de moyenne envergure en une étape du FEM « Implementation of Ecosystem Approach in the Adriatic Sea through Marine Spatial Planning » a été soumis pour examen et aval du Président du FEM. Le principal objectif de ce projet consiste à contribuer à la restauration de l'équilibre écologique de la mer Adriatique et d'obtenir le statut de « bon état écologique » par la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles et à améliorer les capacités de gestion sous-régionales par l'introduction d'une planification de l'espace maritime (PEM) en tant qu'outil de gestion maritime viable. Le projet a été validé par le Monténégro et l'Albanie et sera exécuté en étroite coopération avec la Bosnie-Herzégovine.

12. Suite à la réunion du Comité directeur et à l'événement de clôture du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée des projets ClimVar et GIZC, tenus à Athènes, en Grèce, en novembre 2015, l'évaluation finale et la clôture des deux projets ont été effectuées et soumises au Bureau de l'évaluation du PNUE pour validation définitive et soumission au Secrétariat du FEM. Les partenaires de co-exécution du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée et des projets ClimVar et AIZC ont partagé les rapports d'activité et rapports financiers définitifs compilés dans un jeu de rapports/modèles finaux conformément aux prescriptions du FEM. Les documents sont en cours de validation par le Bureau PNUE-FEM pour soumission finale au Secrétariat du FEM. Une fois finalisés et officiellement validés par le Bureau PNUE-FEM, les rapports et évaluations finaux des deux projets seront partagés avec les Centres de liaisons du PAM.

13. À l'appui des réactions des pays impliqués dans le Partenariat de la Méditerranée et dans les projets ClimVar et GIZC et d'autres consultations organisées au premier semestre 2016, le Secrétariat a élaboré une proposition pour un nouveau programme régional du FEM intitulé « Mediterranean Sea Programme (MedProgramme): Enhancing Environmental Security ». Ce Programme a été mis au point suivant l'approche programmatique novatrice de la stratégie FEM-6. Il a pour objectif la mise en œuvre d'actions visant à renforcer la résilience climatique et la sécurité hydrique et à améliorer la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Le Programme s'appuie sur quatre composants représentant fidèlement les priorités adoptées par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone dans la Stratégie à moyen terme et d'autres instruments, comme la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD), le Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones maritimes et côtières de la Méditerranée, etc. Le

MedProgramme a été soumis au Secrétariat du FEM le 25 juillet 2016 pour inclusion éventuelle dans le programme de travail d'octobre du Conseil du FEM. Les Centres de liaison du MAP ont été informés de cette soumission par une lettre envoyée le 29 juillet 2016 par le Secrétariat.

14. Le Programme proposé apporte une réponse exhaustive et puissante aux défis environnementaux et sociaux susmentionnés. En particulier, par une série de projets infantiles, le MedProgramme se concentrera sur les aspects suivants : (i) réduction de la pollution d'origine tellurique à des points côtiers prioritaires et évaluation des progrès et impacts, (ii) amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière, (iii) protection de la biodiversité marine et (iv) gestion des connaissances et coordination des programmes. En outre, le MedProgramme introduira un autre facteur innovant, aux impacts à long terme, puisqu'il complètera ses interventions d'assistance technique par un vaste portefeuille d'investissements afin de satisfaire les besoins définis par les PAN actualisés. Ce composant sera soutenu par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI).

15. Le Secrétariat participe, en qualité de partenaire d'exécution, à deux propositions soumises à un appel à propositions de projets d'aménagement de l'espace maritime de la DG MARE (appui à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime dans l'appel à propositions EASME/EMFF/2015/1.2.1.3). Les deux propositions portent sur la Méditerranée orientale et occidentale : « Supporting Maritime Spatial Planning in the Eastern Mediterranean (SUPrEME) » et « Supporting Implementation of Maritime Spatial Planning in the Western Mediterranean region (SIMWESTMED) ». Les deux propositions ont été soumises en avril 2016 et sont aujourd'hui examinées par la Commission européenne. Elles sont toutes deux liées à l'aménagement de l'espace maritime et le rôle fondamental du PNUE et des PAM à leur égard consiste à établir des liens sous-régionaux et régionaux.

16. Le PNUE/PAM a soumis, via le siège du PNUE, une note de cadrage pour une proposition de projet sur la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), ciblant les mécanismes de financement de projets relevant du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Le Secrétariat soutient le projet « Marine Litter Plastic Busters », sous l'égide de l'UPM, en vue de renforcer ses possibilités de financement par le biais d'un mécanisme distinct. Le Secrétariat a assisté à cette fin à une réunion de levée de fonds et de communication à Sienne, en Italie, les 13-14 avril 2016. Ce projet est dirigé par l'Université de Sienne (UNISI), en Italie, dans le cadre de l'initiative des solutions de la Division de statistique de l'ONU. Le PNUE/PAM devrait contribuer à ce projet en fournissant plusieurs modules de travail en fonction de la disponibilité des fonds.

18. Le PNUE/PAM, par l'intermédiaire du Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales, a participé à la proposition de projet PORTODIMARE (« geoPORTal of TOols & Data for sustainable Management of coAstal and maRine EnvironmentaImS ») dirigée par la région Émilie-Romagne. La proposition de projet rassemble un consortium d'institutions et d'autorités régionales de tous les pays des mers Adriatique et Ionienne proposant de créer une plateforme commune (Géoportail) pour l'échange de données et d'informations liées aux zones côtières et maritimes de la région des mers Adriatique et Ionienne en intégrant des bases de données, portails et outils développés pour de précédents projets de l'UE par des administrations locales et nationales et par d'autres initiatives. Le Géoportail représente une contribution décisive à la coopération transnationale entre les pays des mers Adriatique et Ionienne sur la gouvernance et les services maritimes et marins, à savoir GIZC et PEM, et un appui important à la Stratégie et à la mise en œuvre du Plan d'action EUSAIR, qui est transversal aux quatre piliers de la Stratégie. Le Géoportail a vocation à devenir un outil de travail quotidien pour les décisionnaires, les praticiens, les scientifiques de la mer et d'autres parties prenantes.

Réalisation stratégique 1.2 : Assistance des Parties contractantes dans le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

19. Des consultations spécifiques ont eu lieu entre le PNUE/PAM, la CGPM et l'ACCOBAMS pour déterminer comment mettre en œuvre de manière cohérente le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (PSEI) et, en particulier, les points 1.4.3 et 2.4.1 du Programme de travail. Par

exemple, avec l'appui du projet EcAp-MEDII, le Secrétariat, conjointement avec la CGPM et l'ACCOBAMS, a mis au point des Fiches d'information sur les indicateurs communs (fiches d'informations à présenter à l'automne lors de formations de niveau nationale et de la réunion « Pollution and Litter » à venir du CORMON). En outre, une analyse des besoins et des capacités des pays de la Méditerranée Sud est actuellement pratiquée en concertation avec les institutions concernées et avec les Centres de liaison des pays de la Méditerranée Sud afin d'autoriser de futures formations plus ciblées et plus adaptées aux pays.

20. Ces progrès, dans le cadre de cette Réalisation stratégique spécifiquement liée à la ratification, à la conformité et à l'information, sont compilés dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 « Rapport du secrétariat sur des questions spécifiques ».

Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités chez les institutions mondiales et régionales

21. Le Secrétariat a accueilli la réunion PRPI H2020 (Investissement pour la prévention et la réduction de la pollution) dans les locaux de l'Unité de coordination à Athènes, en Grèce, le 6 juin 2016. La réunion du groupe PRPI est coprésidée par l'UPM et le Secrétariat de la BEI et plusieurs agences donatrices actives dans la région y participent. Cette réunion visait principalement à examiner le composant d'investissement des PAN actualisés et à discuter d'approches communes pour soutenir les projets prioritaires.

22. Des travaux sont en cours, dans le cadre de MED POL, pour établir un mécanisme de coordination régionale afin de soutenir et de faciliter le travail des Parties contractantes pour la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins. À cet égard, le Secrétariat met la main aux derniers préparatifs pour accueillir la première réunion des principaux partenaires régionaux le 6 septembre 2016. Les invitations et documents de cette réunion ont été transmis et une vingtaine d'organisations se sont dites intéressées pour assister et contribuer à cette réunion. Des efforts de coordination sont également déployés avec la Commission OSPAR, la HELCOM et la Commission de la mer Noire pour garantir la mise en œuvre efficace des Plans régionaux sur les déchets marins. À cette fin, une réunion de consultation a été organisée entre toutes les mers régionales de Madère, au Portugal, en juin 2016, qui a examiné les progrès de la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins et a suggéré des actions communes pour renforcer son efficacité.

23. Afin de poursuivre la réalisation de l'ODD 14 et de l'objectif d'Aichi n° 11 en Méditerranée et de renforcer l'application du principe de précaution et de l'Approche écosystémique de manière coordonnée, le PNUE/PAM, par l'intermédiaire du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées, a mis au point une « Stratégie de coopération commune sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine », conjointement avec les Secrétariats d'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Méditerranée et en collaboration avec MedPAN, afin de garantir l'harmonisation et la complémentarité de la gestion et de la conservation spatiales dans les mers ouvertes de la Méditerranée. Des informations supplémentaires sur le processus et les résultats sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR 83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques ».

24. Le Secrétariat a tenu une réunion annuelle bilatérale avec la CGPM concernant les progrès de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le PAM et la CGPM (signé en 2012). La réunion, qui a eu lieu à Rome, en Italie, les 12 et 13 avril 2016, a identifié la nécessité de travailler tous ensemble en plus étroite collaboration afin de réaliser l'ODD 14, puis d'exécuter le protocole d'accord. Un plan de travail commun possible a été recommandé, à adopter après l'échange de calendriers et d'autres consultations informelles entre la CGPM et le PNUE/PAM à la lumière du tableau compilé des activités énumérées dans le protocole d'accord.

25. Le « Plan de travail pour le Comité directeur de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD (2015-2017) » et la « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025. Plan d'exécution et de surveillance » ont été élaborés et envoyés aux membres du Comité directeur de la CMDD pour commentaire. Le processus d'un mécanisme simplifié d'évaluation collégiale a également été amorcé. De plus amples informations figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR 83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques ».

26. La coopération entre l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le PNUE/PAM ne date pas d'hier : elle est bâtie autour d'un cadre de coopération structurée et constante qui remonte à 2006, lorsque le premier plan de travail commun a été signé par les deux organisations. Depuis la dernière réunion du Bureau, le Secrétariat et l'AEE ont travaillé ensemble pour actualiser le plan de travail de 2006 et l'adapter aux priorités de la Stratégie à moyen terme et de l'AEE. La mise en œuvre du projet financé par l'UE et la coprésidence du sous-groupe Examen et Suivi de l'initiative H2020 de l'UPM a démontré la valeur ajoutée de ce type de coopération et a donné de solides motifs pour son renforcement. Le plan de travail commun actualisé établit un nouveau parcours pour 2016-2021, pleinement aligné sur le cycle SMT, qui souligne l'importance des efforts communs pour rationaliser la fourniture et la diffusion d'informations et, ce faisant, exécuter des politiques pertinentes et influencer la prise de décisions.

27. La France (ministère de l'Écologie) a lancé le 27 juin une initiative de coopération régionale intitulée « Plan Méditerranée pour la croissance bleue », bâtie sur des programmes et projets existants. Le PNUE/PAM est membre du Comité directeur institué pour diriger cette initiative, qui est conforme aux priorités et au contenu du cadre juridiquement contraignant du PAM et de la Convention de Barcelone, et de ses Protocoles, ainsi que des Décisions des Parties contractantes. Quatre réunions du Comité directeur ont eu lieu (22 mai, 15 juin, 20 juillet et 7 septembre) et le PNUE/PAM a participé à chacune d'entre elles par le biais de l'Unité de coordination et/ou des Composants PAM. L'atelier « Quelles solutions pour la Méditerranée » s'est tenu à Paris en juin 2016, avec pour objectif l'identification et la mise au point d'initiatives visant à accélérer certains projets ou à lancer des actions novatrices avec un impact régional et, si possible, à long terme sur le développement durable de la mer Méditerranée. Il est très important que le Plan Méditerranée pour la croissance bleue fasse clairement référence au contexte plus vaste du cadre juridiquement contraignant du PNUE/PAM-Convention de Barcelone afin d'éviter toute confusion et, surtout, l'impression de toute redondance. L'initiative promeut plusieurs activités conformes aux décisions stratégiques prises à la COP 19 de la Convention de Barcelone (Athènes, février 2016). En particulier, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2021, conjointement avec l'ensemble des instruments et décisions juridiquement contraignants de la Convention de Barcelone, fournissent un cadre très robuste pour la préparation de la Conférence prévue en janvier 2017 et, surtout, pour les travaux sur la protection de l'environnement de la mer Méditerranée et des côtes et pour le développement durable de la région méditerranéenne.

Réalisation stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension améliorées de l'état de la mer Méditerranée et des côtes grâce à des évaluations commissionnées pour informer la prise de décisions

28. L'édition papier de la SMDD a été élaborée par le Blan Bleu avec la collaboration du PNUE/PAM, du PNUE/DTIE et de l'UNESCO. Elle a été publiée et est également disponible en ligne. Concernant l'établissement du tableau de bord de la durabilité, un premier atelier intitulé « Comment surveiller la SMDD 2016-2025 » a été organisé à Saint-Laurent du Var, en France, les 30-31 mars 2016. Pour commencer ce tableau de bord sur la durabilité méditerranéenne, une quarantaine d'indicateurs prioritaires a été sélectionnée pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, conformément à l'étalier de Saint-Laurent du Var ; la première version du tableau de bord sur la durabilité méditerranéenne sera discutée à l'occasion d'un atelier dédié, qui se tiendra à Barcelone, en Espagne, le 17 octobre 2016. De plus amples informations figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR 83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques ».

29. La préparation du premier Bilan de santé pour la Méditerranée est l'une des réalisations les plus importantes du Programme de travail 2016-2017. Le concept et le contenu préliminaires du Bilan de santé 2017 fondés sur une évaluation de l'approche écosystémique du PAM et d'indicateurs communs y afférents ont été développés en détail suite à des discussions et conventions internes, notamment pendant la réunion du Groupe de travail Approche écosystémique qui a eu lieu à Athènes, en Grèce, en juin 2016. Des informations supplémentaires sur le processus et la ligne de conduite proposée sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR 83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques ».

30. Afin d'étayer les évaluations nationales et les programmes nationaux de surveillance, et conformément à la Décision IG.22/7 sur le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (PSEI), le Secrétariat prépare actuellement la réunion CORMON sur la pollution. Cette réunion se tiendra les 19-21 octobre 2016 à Marseille, en France, conjointement avec l'Atelier régional sur l'Interface science-politique (ISP). Des informations complémentaires sur la réunion CORMON figurent dans les sections correspondantes du présent rapport. L'objectif de la réunion ISP consiste à façonner l'interface régionale science-politique conformément au Résultat 3 de l'Approche écosystémique Méditerranée II et à identifier les besoins politiques, bonnes pratiques et actions prioritaires afin de mobiliser des réponses scientifiques.
31. Le Plan Bleu a participé à la MedCOP Climat 2016 à Tanger, au Maroc, les 17-18 juillet 2016 afin de présenter la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et, en particulier, son 4^{ème} objectif « Traiter le changement climatique comme un problème prioritaire pour la Méditerranée ».
32. Le Plan Bleu prépare le premier Atelier de consultation régionale dédié à l'Interface science-politique sur le changement politique dans la Méditerranée (MedEcc), qui se tiendra à Aix-en-Provence, en France, les 10-12 octobre en présence de scientifiques et de responsables décisionnels.
33. Le Secrétariat prépare également sa représentation à la COP 22 de la CCNUCC, qui aura lieu à Marrakech, au Maroc, les 7-18 novembre 2016, ainsi que l'organisation de manifestations connexes.
34. Les travaux sont en cours, sous la houlette du Plan Bleu, pour l'élaboration du tableau de bord MED2050 qui sera présenté à la COP 20 et l'identification des partenaires et collaborations avec des scientifiques et ONG, comme l'IUCN, a déjà commencé. Tous les Composants du PAM participent à la rédaction du prochain rapport sur l'environnement et le développement dans la mer Méditerranée RED2019.
35. Plusieurs activités ont été organisées sous l'égide du PNUE/PAM à Athènes, en Grèce, notamment : la cérémonie de remise des prix de la campagne pour des mers saines MEDASSET le 17 mai 2016, la campagne de nettoyage de plages MedSOS (avec la participation de huit membres du personnel PNUE/PAM) le 15 mai 2016 et une visite d'orientation pour des étudiants de l'université d'Athènes, en collaboration avec le REMPEC, le 24 mai 2016.
36. Afin d'aider les Parties contractantes dans la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de surveillance durant cette phase initiale du PSEI, le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées a mis au point les fiches d'information sur les indicateurs communs liées à la Biodiversité et aux NIS. Ces fiches d'information fourniront, entre autres, les informations requises pour évaluer la gravité des problèmes environnementaux et la distance restant à parcourir pour atteindre les objectifs de l'Approche écosystémique, les Objectifs écologiques de Biodiversité et des NIS et le bon état écologique. À l'appui de cette ébauche élaborée, le CORMON affinera les critères d'évaluation des indicateurs communs et actualisera la définition de « bon état écologique ».
37. Un Atelier régional sur le tourisme durable dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Marseille, 23-24 mai 2016) a été organisé, rassemblant plus de soixante participants (documents et résultats disponibles en ligne). Suite à cet atelier, un document sur le Tourisme durable en Méditerranée, conforme à la SMDD 2016-2025, a été élaboré et est actuellement diffusé pour commentaires et réactions des Groupes de coordination et Composants du PNUE/PAM.

Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration et accessibilité des connaissances et du système d'information du PAM pour l'élaboration des politiques et pour une sensibilisation et compréhension accrues

38. Le Programme MED POL a entamé un dialogue étroit avec le Centre d'activités régionales INFO pour garantir la mise à disposition de la base de données en ligne MED POL, créée en 2012, à toutes les Parties contractants afin de déclarer leurs données de surveillance et de visualiser leurs anciens rapports. La base de données a nécessité certaines révisions suite à la « phase d'essai » pour garantir une accessibilité claire et facile et pour télécharger les données. De même, d'anciennes données MEDPOL remontant à 2000 sont en train d'être retéléchargées dans le système par le Centre d'activités régionales INFO.

39. La Convention de Barcelone a été la première convention régionale à rejoindre l'initiative de gestion des connaissances et des informations AME (MEA-IKM) et travaille en étroite collaboration avec InforMEA pour apporter des données et des contenus à cette initiative. Le Secrétariat a participé à la dernière réunion du Groupe de travail IKM (6 septembre 2016), où les recommandations du 7^{ème} Comité directeur MEA-IKM ont été discutées. Ont ainsi été discutées la mobilisation et la sensibilisation au téléapprentissage et à l'éducation sur l'impact des ODD sur IKM. Le Secrétariat s'efforce actuellement de déterminer comment la Convention de Barcelone pourrait contribuer davantage aux InforMEA à la lumière des recommandations du Comité directeur MEA-IKM.

40. Le REMPEC élabore actuellement un document de travail sur cette question, le but étant de rationaliser les obligations de déclaration.

Réalisation stratégique 1.6 : Sensibilisation et mobilisation accrues

41. Un nouveau site Internet et une nouvelle base de données ont été créés. Une version anglaise est opérationnelle, tandis que les versions française et arabe sont attendues pour octobre 2016, en sus d'une formation. Les principales rubriques sont achevées et les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, le site Internet du PNUE/PAM a été régulièrement actualisé : 13 nouveaux éléments ont été mis en ligne dans treize langues et diffusés via les sites Internet des RAC, via DEPI Dispatch et via le bulletin d'informations mensuel du PNUE en Europe.

42. La liste des médias PNUE/PAM a été mise à jour et le processus de création d'un calendrier pour la livraison des activités de communication au Centre d'activités régionales INFO a été amorcé.

43. Le site Internet du PNUE/PAM a été actualisé avec l'aide du projet MEDI-Approche systémique, le but étant de le rendre plus accessible et plus convivial, en intégrant pleinement l'Approche systémique dans la structure du site.

44. Le groupe de coordination a produit une série de publications en coopération avec le Plan Bleu, le Centre d'activités régionales INFO et d'autres partenaires et a obtenu du siège un numéro ISSN pour les documents suivants : SMDD en anglais et en français, PSEI, Évaluation des déchets marins, SAP-MED, brochure du protocole d'accord CGPM et instructions MEDPOL dans le cadre du projet de Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. En août 2016, les publications suivantes sont disponibles au format papier : (a) la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (en anglais et français), (b) le Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la CGPM (en anglais), (c) Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer Méditerranée et des côtes et les Critères d'évaluation y afférents (PSEI, en anglais) et (d) l'Évaluation des déchets marins en Méditerranée 2015 (en anglais et français).

45. En outre, le rapport sur le statut de mise en œuvre du PAN/SAP-MED 2000-2015 (en anglais) ainsi que les résultats de l'Étude régionale sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et les filets fantômes en mer Méditerranée réalisée en 2015 (en anglais), ont été publiés en mai 2016.

46. Le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées a lancé un appel d'offres afin de mettre MedGIS au niveau d'une Infrastructure de données géospatiales (MedbiodivSDI) conformément à la directive Inspire. L'IDG MedbiodivSDI sera composée d'un catalogue des données géospatiales disponibles au niveau du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées et d'un système d'affichage pour voir les données géoréférencées.

47. Les Instructions sur la gestion écologiquement rationnelle du mercure, des batteries au plomb, du PCB, des huiles lubrifiantes et des tanneries ont été rédigées et publiées avec l'aide du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables. Ces publications ont été préparées conformément à la politique du PNUE en matière de publication.

48. Un dessin animé sur l'approche écosystémique en Méditerranée est en cours d'élaboration. La première diffusion de ce dessin animé est prévue lors du forum des aires marines protégées de Tanger, au Maroc, le 28 novembre 2016.

49. Un lieu de déchets marins préparé pour la COP 19 a été largement repris et, le cas échéant, utilisé chez des Parties contractantes.

50. Le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a déployé des activités préparatoires pour la Journée des côtes méditerranéennes (27 septembre 2016 à Barcelone, en Espagne), avec documentation, matériel promotionnel, invitations et logistique, et a produit une courte vidéo sur la mise en œuvre du projet MAVA sur l'Économie bleue.

51. Le Secrétariat a poursuivi ses travaux pour finaliser les critères et le processus de sélection concernant les « Environment Friendly City Awards » d'Istanbul. Les mesures suivantes ont été prises à cet égard : (i) un Groupe de travail a été mis sur pied (conformément à l'Annexe de la Décision IG. 22/19), composé de représentants de l'Unité de coordination et des Composants du PAM, (ii) un document décrivant le processus de nomination et de sélection a été rédigé, ainsi qu'un formulaire de candidature, (iii) les deux documents susvisés ont été révisés par le Groupe de travail et sont présentés en annexe au document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions spécifiques ».

II 2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles afférents à la pollution et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'actions correspondants

52. Le REMPEC a entamé des discussions avec l'IOGP pour soutenir la conception de normes et directives offshore communes.

53. Des activités ont été mises au point pour financer des projets à l'appui du Plan d'action régional CPD, le but étant de contribuer à la prévention de la pollution et des déchets.

Réalisation stratégique 2.2 : Conception ou mise à jour de plans d'actions, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions

54. MED POL a commencé à concevoir des instructions actualisées sur les déblais de dragage et les récifs artificiels en vertu du Protocole « immersions » afin de les conformer aux derniers développements de l'OMI, le cas échéant, et de rationaliser les objectifs en termes de bon état écologique. Les instructions modifiées proposées seront examinées par une réunion d'experts nommés par les Parties contractantes, prévue en février 2017.

55. MED POL travaille en étroite collaboration avec le REMPEC pour concevoir des instructions de surveillance propres aux activités d'expédition et offshore. Ces instructions préalables seront examinées par une réunion d'experts nommés par les Parties contractantes, prévue en février 2017, qui sera conjointement organisée par MED POL et le REMPEC dans le cadre du projet d'approche systémique MED II financé par l'UE.

56. MED POL a commencé à travailler dans le cadre du projet Déchets marins pour concevoir, en collaboration avec le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables, le REMPEC et le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées, les outils suivants, conformément au Plan régional Déchets marins :

- (a) document d'orientation pour l'application de frais raisonnables à l'utilisation des installations portuaires de réception ou, le cas échéant, application du système « No-Special-Fee »
- (b) outil d'évaluation des risques pour l'identification des lieux où l'accumulation de filets fantômes fait planer une menace et devrait être éliminée
- (c) instructions sur les bonnes pratiques « Adopt a beach »
- (d) modèle de législation/réglementation sur l'usage non unique de sacs plastiques et Responsabilité élargie des producteurs concernant les matériaux plastiques et microplastiques
- (e) instructions spécifiques et supports de formation visant à prévenir la production de plastiques et de déchets finissant dans la mer.

57. La première version des documents d'orientation ou outils susvisés devrait être livrée l'année prochaine, pour examen par les experts des Parties contractantes aux niveaux national et régional.
58. MED POL examine les annexes aux Protocoles afférents à la pollution afin de déterminer si elles ont besoin d'être actualisées au regard de développements mondiaux et régionaux, en particulier des développements liés à Stockholm, Bâle et à la DCE et la DCSMM de l'UE.
59. Le REMPEC a élaboré des instructions spécifiques pour déterminer l'application de frais raisonnables à l'utilisation d'installations portuaires de réception. Le REMPEC a participé à l'élaboration du document du Projet GPGC/ENRTP du PNUE, y compris à son budget, pour le projet « Déchets marins-MED ». La mise en œuvre du projet devrait commencer à la fin 2016.
60. Le REMPEC a mis à jour les Principes et Instructions sur la coopération et l'assistance mutuelle. La première ébauche préparée par le consultant sélectionné est actuellement examinée par le REMPEC, avant sa diffusion aux PC pour commentaire et pour plus ample discussion lors d'un atelier technique (MEDEXPOL 2016) prévu à Malte les 14-15 décembre 2016.

Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la prévention de pollution marine et de la législation et de politiques de contrôle au niveau national, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels

61. Les travaux se sont poursuivis sur l'évaluation des informations fournies dans les PAN actualisés, notamment sur les zones sensibles, les charges de polluants, les objectifs opérationnels du bon état écologique, les programmes de mesures nationaux envisagés, les besoins en renforcement des capacités, la liste d'indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre des PAN et les fiches de projets prioritaires. Une réunion régionale doit avoir lieu à Marseille, en France, les 17-18 octobre 2016 (co-organisée par MED POL, le Plan Bleu et le mécanisme d'appui SWIM H2020 de l'UE). L'objectif de cette réunion consiste à élaborer un tableau de bord pour la mise en œuvre des PAN et à identifier les principales priorités communes. La réunion sera l'occasion pour les Parties contractantes de partager des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés durant la processus d'actualisation et PAN et de renforcer leurs capacités afin de mieux prioriser les programmes de mesures et d'élaborer les fiches de projets d'investissement.
62. Une proposition de Concentrations de fonds/Critères d'évaluation de concentrations de fond/Critères d'évaluation environnementale pour les contaminants et les biomarqueurs aux échelles méditerranéenne et sous-régionale a été élaborée et sera discutée lors de la réunion Pollution du CORMON à Marseille, France, les 19-21 octobre 2016 (voir la Réalisation stratégique 1.4).
63. Le REMPEC a entrepris des travaux préparatoires afin de suivre les Conclusions et Recommandations de la réunion MENELAS 2015, notamment en vue d'exécuter le Programme d'activités MENELAS pour la période 2016-2017.
64. Pour soutenir la préparation de PAN sur la mer, une ébauche de modèle commun pour l'élaboration de PAN, y compris des évaluations nationales, préparée par le REMPEC avec l'aide du consultant sélectionné a été distribuée aux Parties contractantes pour actualisation et discussion à l'occasion d'une réunion régionale d'experts prévue les 8-9 novembre 2016 à Barcelone, en Espagne.
65. Un appui technique a été apporté par le REMPEC au Gouvernement libanais pour la préparation de son Plan d'urgence national. Le REMPEC a participé ou contribué à plusieurs exercices (Israël, avril et juin 2016), RAMOGEPOL 2016 (Monaco, avril 2016) et Simulex (Maroc, avril 2016).

Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

66. Des travaux sont en cours pour aider dix Parties contractantes à établir des programmes nationaux de surveillance actualisés conforme au PSEI (pôle Pollution et Déchets). Des accords de financement à petite échelle sont en voie d'élaboration.
67. MED POL a entrepris un examen à partir des données du Programme de surveillance MED POL (2000 à aujourd'hui) et des déclarations des Parties contractantes. De brefs rapports ont été dressés par Partie contractante, couvrant les résultats du programme d'Assurance qualité 2015, qui seront prochainement communiqués aux points de contact de MED POL.

68. Le programme d'Assurance qualité 2015 sur les éléments traces dans des échantillons de sédiments et les pesticides chlorés, les PCB et les hydrocarbures d'origine pétrolière dans les biotes, l'Assurance qualité des données concernant les paramètres d'eutrophisation, les Études sur les effets biologiques et l'organisation d'un Exercice d'inter-calibrage ont été achevés avec succès. De nouvelles activités sont en cours de préparation pour aider les pays dans leurs activités de surveillance et d'assurance qualité, comme spécifié dans le Plan de travail et dans le projet d'Approche systémique MED II.

69. Dans le cadre du projet d'Approche systémique MED II, le REMPEC a élaboré un mandat de prestation de Services de conseil pour la conception de Programmes de surveillance offshore et d'un programme d'assurance qualité pour la déclaration et la collecte de données.

Réalisation stratégique 2.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

70. En collaboration avec le projet Defishgear financé par l'UE, le Secrétariat a organisé la réunion régionale à Tirana, en Albanie, les 19-20 juillet 2016 sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Plus de 50 participants ont assisté à cette réunion, qui a permis aux Parties contractantes d'améliorer leurs capacités et d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en matière de gestion des déchets marins d'origine tellurique et marine. La réunion a également convenu d'une liste de priorités pour les actions futures.

71. Le REMPEC a aidé en facilitant la participation des Parties contractantes à des opérations de surveillance. Deux Parties contractantes ont été invitées à assister à l'Opération coordonnée de contrôle de la pollution spéciale (CEPCO spéciale) 2016 organisée par les Pays-Bas dans le contexte de la Convention de Bonn.

72. Un Cours national de formation sur les interventions impliquant des substances dangereuses et nocives, prévu au Caire, en Égypte, entre les 25 et 29 septembre 2016, est en cours de préparation par le REMPEC, en collaboration avec l'Agence égyptienne des Affaires environnementales (EEAA). Cette activité est financée par l'ITCP de l'OMI.

73. Concernant la mise en œuvre du projet Capacité d'intervention pour le nettoyage du littoral et de la faune pollués par des hydrocarbures (POSOW), deux nouveaux manuels sur la gestion des déchets et l'intervention avec l'assistance des pêcheurs locaux ainsi qu'une vidéo ont été publiés en anglais, tandis que les affiches et présentations PowerPoint associés ont été élaborés en anglais, en arabe et en turc. 31 formateurs issus des pays voisins ont été formés durant les deux cours de formation des formateurs, tenus à Cèdre, en France, les 19-22 et 26-29 avril 2016. Les préparatifs de l'organisation de cours de formation nationaux pilotes à dispenser par les formateurs nouvellement formés dans leurs pays respectifs ont commencé.

74. Concernant les projets pilotes (Produit clé 2.5.2), des activités de mobilisations de fonds ont été mises au point. En outre, des actions pilotes en cours de développement pour le Produit clé 6.1.1 s'appliquent aussi au Produit clé 2.5.2.

Réalisation stratégique 2.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

75. Le REMPEC a soutenu l'organisation d'un atelier technique régional (MEDEXPOL) et d'une réunion de haut niveau sur les dispositifs de coopération dans le domaine de la préparation et de l'intervention dans les situations de pollution aux hydrocarbures et autres substances dangereuses et nocives. Des réunions ont été régulièrement organisées entre les autorités maltaises compétentes et le REMPEC pour préparer la réunion de haut niveau censée célébrer quarante années de « Coopération en Méditerranée pour la prévention et la lutte contre la pollution marines des navires ». La réunion de haut niveau et le lancement des célébrations du 40^{ème} anniversaire du Centre auront lieu le 4 octobre 2016. Ces manifestations sont organisées dans le cadre du Sommet maritime de Malte, prévu du 3 au 6 octobre 2016. L'IPIECA soutient financièrement et techniquement la mise en œuvre de 2.2.1.9 et 2.6.1.4.

76. Afin de préserver le niveau de préparation de l'Unité méditerranéenne d'assistance, le renouvellement du Protocole d'accord du REMPEC dans le cadre de l'Unité méditerranéenne d'assistance avec l'ISPRA et FEDERCHIMICA a atteint sa phase ultime. Parallèlement, les Protocoles d'accord entre le REMPEC et Sea Alarm ainsi qu'entre le REMPEC et le Mediterranean Operational Network for the Global Ocean Observing System (MONGOOS) ont été reconduits.

77. L'ITC de l'OMI a soutenu, par le biais du REMPEC, la participation de représentants d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine et de Monténégro afin qu'ils assistent à la troisième Conférence sur les déversements d'hydrocarbures en mer Adriatique (ADRIASPILLCON 2016) tenue à Opatija, en Croatie, du 10 au 12 mai 2016. Suite à la signature en avril 2016 de la Déclaration de coopération dans le domaine de l'environnement par les ministres de Chypre, de Grèce et d'Israël puis à la demande d'assistance au développement d'un Plan d'urgence sous-régional, le Centre, en concertation avec l'Unité de coordination du PAM et l'OMI, a soumis une proposition de projet et a confirmé sa disponibilité pour entamer les travaux en 2016. Les trois Parties contractantes ont accepté la proposition et le REMPEC a initié la phase de mise en œuvre.

78. Concernant la préparation de deux documents de projet et la mise en œuvre de West MOPoCo et de West MOPoEx, les résultats du processus de sélection devraient être annoncés d'ici septembre 2016.

79. Des activités de mobilisation de fonds sont en cours d'élaboration pour des activités de formation et de renforcement des capacités conformément à la Réalisation 2.6.2.1.

Réalisation stratégique 2.7 : Identification et gestion de problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

80. Concernant l'évaluation de la faisabilité de désignation en Zone de contrôle des émissions de SOx de certaines zones de la mer Méditerranée ou de l'ensemble de la mer Méditerranée, le REMPEC a institué le comité technique d'experts en vertu de l'Objectif spécifique 15 de la Stratégie régionale (2016-2021). Jusqu'à présent, des nominations ont été reçues de treize pays côtiers de la Méditerranée et de l'Union européenne.

Thème central II.3 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Réalisation stratégique 3.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles y afférents et d'autres instruments

81. Des données géoréférencées sur l'extension des aires marines protégées ainsi que des données qualitatives sur leur gestion ont été collectées par le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées et MedPLAN et ont conduit à la mise à jour des données MAPAMED en 2016. Le rapport intégral sera produit et diffusé au début 2017.

82. En mars 2016, le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées et MedPAN ont rencontré à Rabat, au Maroc, le Haut-Commissaire marocain aux Eaux et Forêts afin de l'inviter à accueillir et co-organiser la deuxième édition du Forum méditerranéen sur les aires marines protégées (28 novembre-1^{er} décembre 2016, Tanger, Maroc). À ce jour, le Comité directeur s'est réuni deux fois, la première à Rabat, au Maroc, le 1^{er} mars 2016 et la seconde à Marseille, en France, le 12 juillet 2016. Une annonce a été diffusée en février 2016 et un premier appel à participation a été émis en juin 2016. Le processus d'inscription démarrera en septembre 2016.

83. Un consultant a été recruté pour l'évaluation de la mise en œuvre du Tableau de bord AMP 2020, la sélection des études de cas à montrer lors du Forum et l'élaboration de la déclaration de Tanger. Plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied pour gérer la logistique, la communication et le programme/contenu du Forum. Des outils de communication ont été mis au point, notamment des prospectus et un site Internet dédié. Le Forum a été inscrit dans le cadre des manifestations liées à la « Conférence de l'ONU sur les changements climatiques 2016, COP 22, Marrakech ».

84. Le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées a collaboré avec l'Université de Nice Sophia-Antipolis (France) et d'autres partenaires à l'élaboration de la version méditerranéenne de la brochure éducative « The Science of Marine Protected Areas » (La Science des

aires marines protégées, dénommée la brochure PISCO). Le soutien du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées consiste en particulier à (i) faire figurer son personnel scientifique dans le Comité consultatif de la brochure et à (ii) contribuer financièrement afin de couvrir les frais de participation d'experts venus de pays sud-méditerranéens à la réunion des conseillers politiques et de gestion organisée à Nice, en France, à la mi-juin 2016.

85. Un prospectus résumant la portée et les objectifs des activités du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées en vertu du projet PNUE-CE MedMPAnet II a été rédigé en trois langues (arabe, anglais et français).

Réalisation stratégique 3.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers

86. Des évaluations nationales précomplétées du degré d'exécution de la Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast des navires ont été préparées par le REMPEC. Ces évaluations ont été distribuées aux Parties contractantes pour mise à jour et analyse en vue de dresser un Rapport synthétique à transmettre aux points de contact du REMPEC pour examen et recommandations.

87. Le REMPEC a conçu l'outil d'évaluation des risques régionaux pour conformité, surveillance et application, ainsi que des exemptions en vertu de la Convention sur la gestion des eaux de ballast. En sa qualité d'organisation de coordination régionale, le REMPEC coordonne la mise en œuvre du Programme de partenariats GloBallast dans la région méditerranéenne, en collaboration avec le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées. Dans le cadre de ce Programme de partenariats GloBallast, l'OMI et la BERD discutent de la possibilité de soutenir le Conseil de la recherche scientifique et technique (TUBITAK), en Turquie, afin qu'il traduise son outil de façon à élargir sa portée aux niveaux international et régional.

88. Dans le cadre du Plan d'action concernant l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes en mer Méditerranée, et comme spécifié dans le PSEI, le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées a organisé, le 24 avril 2016 à Hammamet, en Tunisie, une réunion *ad hoc* pour discuter des critères permettant de déclarer envahissante une espèce étrangère en Méditerranée, qui seront utilisés pour la bonne gestion du Système d'alerte rapide de MAMIAS.

Réalisation stratégique 3.3 : Renforcement de l'exécution nationale de politiques, stratégies et mesures législatives concernant la biodiversité des espèces

89. Trois sites écologiquement importants (Batroun, Medfoun et Byblos) ont été identifiés au Liban et seront explorés entre le 28 septembre et le 7 octobre 2016.

90. Au Maroc, une réunion préliminaire entre le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la désertification (HCEFLCD) et le projet MedMPAnet II du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées a été organisée le 16 mai 2016 à Rabat, au Maroc. Cette réunion a permis de présenter les activités prévues dans le pays dans le cadre du projet et d'établir un programme de travail et un calendrier détaillés des activités à entreprendre sur le site potentiel de Djebel Moussa, comprenant aussi une étude socioéconomique, l'élaboration d'un plan de gestion et d'un mécanisme de financement durable pour l'aire maritime protégée de Djebel Moussa. L'enquête socioéconomique et l'étude sur l'environnement socioéconomique et les acteurs de l'aire marine et côtière de Djebel Moussa ont déjà commencé.

Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité, avec mise en avant des espèces en danger et menacées, des espèces allogènes et des habitats fondamentaux

91. SPA/RAC a rédigé des instructions pour l'élaboration du programme national de surveillance de la biodiversité et des NIS et apporte actuellement son soutien aux pays méditerranéens concernés pour qu'ils recrutent des experts nationaux et les affectent à leur programme national de surveillance.

92. Un consultant a été recruté pour évaluer la mise en œuvre du tableau de bord AMP 2020 (voir la Réalisation stratégique 3.1 ci-avant). L'évaluation est en cours.

Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national pour le renforcement de la mise en œuvre et de la conformité des politiques avec la législation nationale afférente à la biodiversité

93. Une formation régionale sur la surveillance intégrée de la biodiversité méditerranéenne a été organisée du 18 au 23 juillet 2016 aux îles Kuriat, à Monastir, en Tunisie.

Réalisation stratégique 3.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la protection et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes

94. L'élaboration d'une « Stratégie de coopération commune sur des mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine parmi les Secrétariats de l'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Méditerranée, du PNUE/PAM via le Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées et en coopération avec MEDPAN » (la Stratégie commune provisoire) est en cours de finalisation. Suite aux discussions tenues à Malte en marge du 40^{ème} Comité directeur de la CGPM, la version provisoire a été travaillée plus avant par le Secrétariat afin de préciser que la coopération entre les Secrétariats est conforme à leurs missions respectives. Notant que les Secrétariats ont pour but de finaliser et de signer la Stratégie commune provisoire lors du 2^{ème} Forum des aires marines protégées, la Stratégie commune provisoire est un document d'information destiné au Bureau (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.4).

95. Afin de parvenir à la Réalisation clé 3.7.1 « Coordination avec le processus d'adoption d'un accord d'exécution sur le BBNJ » et de renforcer la visibilité de la Méditerranée dans le processus BBNJ international, le Secrétariat a co-organisé et tenu, conjointement avec la CGPM, une manifestation parallèle le 31 août 2016 intitulée « Regional Ocean Governance in Practice: the Mediterranean experience » (Gouvernance régionale des océans : l'expérience méditerranéenne) lors du 2^{ème} Comité préparatoire chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui a lieu à New York, aux Etats-Unis, du 26 août au 9 septembre 2016. Le Coordinateur du PNUE/PAM a participé à cette manifestation parallèle.

II.4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE-MER

Réalisation stratégique 4.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, instructions

96. Le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a procédé à l'organisation de la première réunion de travail dédiée à l'élaboration du Cadre conceptuel de PEM en Méditerranée et au lancement d'activités côtières et hydrographiques dans le cadre du projet d'Approche systémique Med II (préparation du contenu annoté du plan de surveillance et des consultations avec les pays).

Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de l'exécution nationale

97. Des travaux sont en cours pour l'exécution des projets de Plans de gestion des zones côtières (PGZC). À cet égard, le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a entrepris l'organisation de la Conférence à mi-parcours du PGZC Italie (21-22 mars 2016 à Bologne, Italie) et du premier Forum terre-mer dans le cadre du PGZC France (30-31 mars 2016, Grimaud, Var, France), ainsi que la poursuite des activités PGZC correspondantes.

98. D'autres travaux ont porté, entre autres, sur la préparation d'un mandat et au lancement du processus de sélection de consultants afin de préparer l'étude de faisabilité d'un PGZC en Bosnie-Herzégovine.

II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Réalisation stratégique 5.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'actions correspondants

99. Le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a lancé le processus de préparation du Cadre régional de la GIZC, comprenant l'organisation de la première réunion de travail, la rédaction du document et des activités préparatoires pour la première réunion de consultation régionale.

100. Le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a également organisé le deuxième cycle du module MedOpen sur le changement climatique, élaboré dans le cadre du projet Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée et reconduit suite aux multiples demandes de candidats intéressés.

101. Parallèlement, le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a entrepris la mise à jour de la version française du cours de formation MedOpen sur Internet.

Réalisation stratégique 5.3 : Renforcement de l'exécution nationale

102. Après qu'une Partie contractante a demandé de l'aide pour définir des procédures et dresser un plan de gestion des navires en détresse, le REMPEC a assisté au Séminaire SAFEMED II sur les lieux de refuge pour les navires nécessitant une assistance. Ce séminaire s'est tenu au siège social de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et a compté des interventions sur la coopération internationale, notamment sur les lieux de refuge pour les navires en détresse en Méditerranée.

II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)

Réalisation stratégique 6.1 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, instructions et exécution de ceux qui sont en cours

103. Des actions pilotes ont été identifiées pour le Liban, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie et des actions ont été lancées pour leur exécution :

- Liban : Mise au point de processus de compostage de matières organiques provenant de l'industrie viticole, comme les boues produites par la station de traitement des eaux usées des chaises, les pétioles frais et les déchets organiques du filtrage, le but étant d'obtenir un compost de qualité.
- Maroc : Conception d'une solution pour la production de biogaz dans les exploitations agricoles et les coopératives (organisation ciblée : Biodôme).
- Tunisie : Action pilote 1 : Accroître la valeur des produits connexes à la production d'huile d'olive organique (organisation ciblée : Sabra Olive Oil) ; Action pilote 2 : Consolider l'écotourisme (organisation ciblée : Dar Zagouhan) ; Action pilote 3 : Consolider un voyageur spécialisé dans l'écotourisme (organisation ciblée : Tunisia Ecotourism).
- Algérie : Action pilote 1 : Accroître la valeur de dattes déclassées et de produits connexes à la production de dattes (organisation ciblée : Rima dattes) ; Action pilote 2 : Consolider un atelier de couture spécialisé dans la récupération de déchets en lin et autres déchets vestimentaires (organisation ciblée : Atelier Printemps).

Réalisation stratégique 6.2 : Surveillance et évaluation

104. Des activités ont été lancées en vue d'examiner des indicateurs CPD pour retenir ceux convenant au suivi du Plan d'action CPD.

105. Conjointement avec le Centre d'activités régionales du Plan bleu, le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables organisent un Atelier technique sur des indicateurs MSSD et CPD, qui aura lieu à Barcelone, en Espagne, le 17 octobre 2016.

Réalisation stratégique 6.3 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

106. Le programme de formation sur l'Entrepreneuriat vert est actuellement déployé au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Jordanie, en Israël, en Palestine et au Liban. À ce jour, 3 778 entrepreneurs ont soumis leur candidature au programme de formation. Parmi eux, 1 444 entrepreneurs verts ont commencé ou achevé la formation et 83 entrepreneurs verts ont été sélectionnés pour participer à la phase d'incubation. 59 ont déjà soumis leurs modèles d'affaires verts pour la phase d'incubation. Le processus de sélection est en cours.

107. Des services d'appui et d'encadrement ont démarré pour huit initiatives d'innovation écologique dirigées par la société civile et sélectionnées en Tunisie, au Liban, en Algérie et au Maroc. Ces initiatives ont été sélectionnées parmi celles ayant participé à l'atelier national organisé dans chacun des quatre pays. La sélection de partenaires locaux pour soutenir des initiatives d'innovation écologique dirigées par la société civile en Égypte, Jordanie, Israël et Palestine est en cours.

108. Des ateliers de synergie rassemblant des entrepreneurs verts et des acteurs locaux ont été organisés en Tunisie et au Maroc (près de 100 participants par atelier). Des livres blancs sont en cours de rédaction, tandis que le Livre blanc de l'Atelier de synergie du Liban est examiné par le centre national de liaison.

Réalisation stratégique 6.4 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

109. Des actions et études ont été lancées pour la mise à l'échelle d'outils destinés aux industries vertes et aux entrepreneurs verts en Méditerranée.

110. Des missions ont eu lieu au Maroc et en Tunisie dans le cadre de l'initiative « Green Impact Investing Network » (GIIN). Des entretiens ont été réalisés avec les acteurs concernés (plus de 20 dans chaque pays) et des cartes ont été élaborées. Une mission est prévue au Liban.

111. Un accord de collaboration a été signé avec la BERD afin de former trois grandes banques locales turques à l'écoconception et l'éco-innovation.

112. En tant que plateforme méditerranéenne de CPD, le site Internet SwitchMed est géré et systématiquement mise à jour avec des informations et données issues d'actions de CPD :

- Le Réseau Action CPD de la plateforme a été accru à plus de 1 100 membres.
- 2-3 articles par semaine ont été postés sur le site Internet.
- Les 5^{ème} et 6^{ème} bulletins d'information SwitchMed ont été diffusés.
- Des comptes de médias sociaux ont été régulièrement mis à jour (portée : Facebook 2 437, Twitter 677, Linked-In 320).

113. Les contenus du site Internet SwitchMed Connect 2016 (18-20 octobre 2016, Barcelone, Espagne) et ses supports de communication ont été conçus (<http://switchmedconnect.com/en/media/>). En outre, un appel à contributions à SwitchMed Connect a été émis (<http://switchmedconnect.com/en/call-for-contributions/>). Plus de 100 soumissions ont été reçues en réponse à cet appel. 25 sessions ont été sélectionnées et lancées en collaboration avec les partenaires régionaux. L'ordre du jour est disponible en ligne (<http://switchmedconnect.com/en/agenda/>). Des campagnes de publicité par courrier électronique et sur les médias sociaux ont été déployées, aboutissant à environ 250 participants au début août 2016.

114. 16 nouvelles études de cas ont été sélectionnées et téléchargées sur *The Switchers*, la plateforme Internet diffusant les histoires des acteurs méditerranéens offrant les solutions écologiques et sociales les plus innovantes (www.theswitchers.eu). La plateforme accueille actuellement un total de 87 histoires d'innovation.

III. Obstacles à la bonne exécution du programme de travail 2016/2017

115. Les Composants du PAM se sont dits inquiets des principaux obstacles suivants à une bonne exécution du programme de travail 2016-2017 : niveau de ressources inadapté (dont les contributions de la MTF à ses activités, ressources humaines et temps), complexité et demandes accrues des processus lors de la COP 19, retards causés par la mise en œuvre d'UMOJA, début tardif de l'exercice biennal en raison de l'organisation de la COP 19 en février 2016. Quelques aspects spécifiques sont décrits ci-après.

116. Le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales a révélé la complexité et les demandes du processus d'élaboration d'un cadre régional pour la GIZC, qui exigera l'intervention et l'aide urgente de tous les Composants du PAM ainsi que des Parties contractantes. Les processus stratégiques à lancer le plus rapidement possible et exigeant de larges consultations (notamment avec les membres du Bureau, le Programme d'interventions prioritaires du centre d'activités régionales et les centres nationaux de liaison) sont les suivants : la préparation du Cadre régional méditerranéen de la GIZC et la cadre conceptuel des PEM.

117. Le fastidieux processus d'approbation des ressources par la COP 19, comprenant la rédaction du document de projet et son approbation par le PNUE/PAM, l'OMI et le PNUE, a eu un impact négatif sur les travaux du REMPEC.

118. La mise en œuvre d'UMOJA a compliqué les choses et entraîné des retards. Les retards de paiement aux fournisseurs peuvent risquer d'altérer les relations avec le système PAM et ses opérations. Il a donc été donné priorité aux activités issues de sources externes, mises à la disposition du REMPEC en 2016 ou au début 2017, après l'adoption du Programme de travail en février 2016, d'où le faible niveau de dépense des fonds MTF à ce stade.